



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

## PRÉSENTS :

|                   |                      |                     |                           |                   |
|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|-------------------|
| LALLOUÉ Jean-Marc | PIERRISNARD Béatrice | BODIER Jean-Michel  | CHIRADE-ANTHOINE Brigitte |                   |
| GOINARD Jean-Noël | MARTIN Yves          | CROSSAY Myriam      | SANSOUCY Philippe         | BOUCHET Stéphanie |
| VERGNES Stéphanie | CAHAREL Loïcia       | RABU Sophie         | FRICAUD Yoann             | MOREAU Karine     |
| GUEGAN Alan       | BONNET Claudine      | CORBIN Pierre-Marie | CARCREFF Sylvie           |                   |

ABSENTS EXCUSÉS : GAVALAND Cédric (pouvoir à FRICAUD Yoann)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CAHAREL Loïcia

## **I – ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

---

- Installation du Conseil Municipal
- Adoption du compte-rendu de la réunion du 5 mars 2026
- Election du maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local

## **II – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et déclare le nouveau conseil municipal installé.

## **III – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

---

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **IV – ELECTION DU MAIRE**

---

Après avoir transféré la présidence de la séance au Conseiller Municipal le plus âgé, le Conseil Municipal désigne Mme CAHAREL Loïcia, secrétaire de séance, Mme CARCREFF Sylvie et M. CORBIN Pierre-Marie, assesseurs.

Il est procédé à l'élection du Maire au bulletin secret.

M. LALLOUÉ Jean-Marc est élu avec 18 voix et 1 bulletin blanc.

## **V – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

---

M. LALLOUÉ Jean-Marc, nouveau président de séance, expose que, de par sa taille, la commune peut nommer jusqu'à 5 adjoints. Il propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Adopté à l'unanimité

## **VI – ELECTION DES ADJOINTS**

---

Mme PIERRISNARD Béatrice dépose une liste de 4 adjoints composée dans l'ordre des élus suivants :

- Mme PIERRISNARD Béatrice
- M. BODIER Jean-Michel
- Mme CHIRADE Brigitte
- M. GOINARD Jean-Noël

Il est procédé à l'élection des adjoints au bulletin secret.

La liste de Mme PIERRISNARD Béatrice est élue avec 18 voix et 1 bulletin blanc.

## **VII – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

---

M. le Maire procède à la lecture de cette charte et expose aux conseillers que cette charte leur est transmise dans leur dossier de séance accompagnée du chapitre III du titre II du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

**Levée de séance à 19h10**

### **SIGNATURES**

**Le Maire  
Jean-Marc LALLOUÉ**

**La secrétaire de séance  
Loïcia CAHAREL**